

N°D2018-09.02  
République Française  
Département de l'Ain

## COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

### DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents	13
Procuration	03
Absents	01
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix huit et le sept septembre à 20h. Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 aout 2018.

**Présents** : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles.

**Excusés** : GALLAND Suzanne donne pouvoir à RAPAUT Christine ; SPELLANI Clément donne pouvoir à BRODSKIS Anne ; VUILLEROD René donne pouvoir à JACQUET Yves.

**Absents** : CODEX Joël.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

**Objet** : **NOMINATION ET MODIFICATION D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT AU REGISSEUR DE RECETTES POUR LES GARDERIES PERISCOLAIRES ET CANTINE**

**Le Maire rappelle** au Conseil Municipal, la délibération N°D216-01.01 en date du 27 janvier 2016 portant création de régie de recettes concernant la garderie périscolaire et les TAP et la nomination du régisseur Madame PEYSSON Christie par l'arrêté AR2016-09 en date du 28 janvier 2016 et dûment validé par Monsieur le Trésorier, avec Mesdames PACCOUD Séverine et MAYOT Chantal en qualité de mandataires suppléantes et fixant les indemnités de responsabilité à 110 € pour chacune

**Monsieur le Maire explique** que suite au départ de l'ATSEM Madame PACCOUD Séverine et de son remplacement par Madame ANDRIEU Sandrine, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un mandataire supplémentaire de la garderie périscolaire pour l'année 2018/2019.

**Monsieur le Maire propose** de nommer Madame ANDRIEU Sandrine et demande au Conseil Municipal de se prononcer en vue de l'établissement de l'arrêté correspondant,

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Décide à l'unanimité** d'accorder la qualité de mandataire suppléante à Mme ANDRIEU Sandrine et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire en ce sens et d'établir l'arrêté.

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
BERGER Charles

